



# REGLEMENT DE LA COMPETITION NATIONALE

## 48EME COMPETITION WORLDSKILLS

### 2025



## Préambule

WorldSkills France a pour objet de participer à l'organisation des compétitions régionales, nationales et internationales qui s'effectuent conformément à l'esprit et aux règles de la charte de WorldSkills International. À savoir : promouvoir les métiers et convaincre partout à travers le monde qu'ils apportent une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus.

À ce titre, WorldSkills France organise une compétition nationale en vue de constituer les Équipes de France des Métiers capable de concourir dans toutes les catégories de métiers choisies par le Conseil d'Administration parmi les listes mondiales, européennes et Abilympics, et ceci en adéquation avec les référentiels de compétition relatifs. Ce faisant, un compétiteur dans un métier donné pourra avoir à démontrer des compétences autres que celles auxquelles il a recours habituellement dans l'exercice de sa profession en France. Les Experts internationaux, ayant la connaissance des compétitions de métiers à l'international, auront autorité pour relayer ces informations au sein de l'équipe métier et plus largement auprès des jurés et compétiteurs.



## TABLE DES MATIERES

À PROPOS DU RÈGLEMENT DE LA COMPETITION NATIONALE.....	7
CONDITION DE PARTICIPATION.....	7
MÉTIERS EN LICE .....	8
1. MÉTIERS EN COMPÉTITION OFFICIELLE.....	8
2. MÉTIERS EN PRESENTATION/SENSIBILISATION.....	8
3. CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPETITION .....	9
4. ADAPTATION DE LA COMPETITION.....	9
5. RETRAIT D'UN MÉTIER.....	10
PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS.....	10
1. COMPÉTITEURS.....	10
1.1. NOMBRE DE COMPÉTITEURS .....	10
1.2. NOMBRE DE PARTICIPATIONS.....	11
1.3. AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL ET COMPENSATION .....	11
2. MEMBRES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES .....	11
2.1. RESPONSABLE DE DÉLÉGATION RÉGIONALE.....	11
2.2. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE RÉGIONAL.....	12
2.3. CHEFS D'ÉQUIPE.....	12
3. JURÉS .....	12
3.1. DÉFINITION.....	12
3.2. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE .....	13
3.3. QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES.....	13
3.4. NOMINATION ET ACCRÉDITATION.....	13
4. EXPERT MÉTIER NATIONAL.....	14
4.1. DÉFINITION.....	14
4.2. RÔLE DE L'EXPERT MÉTIER .....	14
4.3. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE .....	14
4.4. QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES.....	14
5. EXPERT ADJOINT.....	15
6. LE JURY.....	15
7. CHEF D'ATELIER.....	15
7.1. DÉFINITION.....	15
7.2. NEUTRALITÉ ET CONFIDENTIALITÉ.....	15



8. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT).....	16
9. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE ADJOINT (DTA).....	16
10. TEAM LEADER (TL).....	16
ACCÈS.....	16
1. ACCÈS AUX ESPACES DE COMPETITION.....	16
2. L'ACCÈS AUX ZONES DE WORLDSKILLS FRANCE.....	17
3. MÉDIAS.....	17
REFERENTIELS DE COMPETITION METIER.....	17
1. DÉFINITION.....	17
2. DISPONIBILITÉ.....	17
3. MISE À JOUR ET VALIDITÉ.....	17
4. DIFFUSION.....	18
SUJET D'ÉPREUVE.....	18
1. DÉFINITION ET FORMAT.....	18
2. DURÉE DES EPREUVES.....	18
3. DIFFUSION DES DOCUMENTS RELATIFS AU SUJET D'ÉPREUVE.....	19
4. MODIFICATION DU SUJET D'ÉPREUVE.....	19
SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION.....	20
1. CRITÈRES DE NOTATION.....	20
1.1. DÉFINITION.....	20
1.2. MODIFICATIONS.....	20
1.3. ASPECTS DU CRITÈRE.....	20
1.4. NOMBRE D'ASPECTS.....	20
1.5. ÉCHELLE DE 100 POINTS.....	20
2. NOTATION JUDGEMENT.....	21
3. NOTATION « MEASUREMENT ».....	21
4. GROUPES DE NOTATION.....	22
5. IMPARTIALITE DES NOTATIONS « JUDGEMENT ».....	22
DEROULEMENT DE LA COMPETITION NATIONALE.....	22
1. AVANT LA COMPETITION.....	22
1.1. CONCEPTION DES EPREUVES.....	22
1.2. CONCEPTION DES ESPACES METIERS.....	23
1.3. INFORMATIONS PREALABLES A LA COMPETITION.....	23
1.4. COMMUNICATION ET PREPARATION VIA LE FORUM DE DISCUSSION.....	23



1.5. SEMINAIRE DE PREPARATION A LA COMPETITION NATIONALE .....	24
2. DURANT LA COMPETITION .....	25
2.1. MONTAGE .....	25
2.2. REUNIONS D'ACCUEIL SUR LE SITE DE COMPETITION .....	25
2.3. FAMILIARISATION.....	25
2.3.1. ACCUEIL ET PRISE DE FONCTION DES JURES .....	26
2.3.2. INFORMATION ET RAPPELS DES CONSIGNES AUX COMPETITEURS.....	26
2.3.3. JUSTIFICATIF A PRESENTER.....	27
2.3.4. ATTRIBUTION DES POSTES DE TRAVAIL.....	27
2.3.5. FAMILIARISATION AVEC LE POSTE DE TRAVAIL.....	27
2.3.6. CONTROLE DES CAISSES A OUTILS.....	28
2.4. DEROULEMENT DES EPREUVES .....	28
2.4.1. LANCEMENT DES EPREUVES.....	29
2.4.2. BRIEFING DES COMPETITEURS/PLANNING.....	29
2.4.3. PENDANT LES EPREUVES.....	29
2.5. NOTATION .....	31
2.5.1. NOTATION QUOTIDIENNE ET/OU MODULAIRE.....	31
2.5.2. ORDRE DE NOTATION DES ASPECTS.....	31
2.5.3. FORMULAIRES DE CONTRÔLE .....	31
2.5.4. TRAITEMENT DES ERREURS .....	32
2.5.5. CLÔTURE DE LA NOTATION .....	32
2.6. CLÔTURE DE LA COMPÉTITION.....	32
2.6.1. FIN DE LA MISSION DU JURY.....	32
2.6.2. RANGEMENT DES ESPACES DE COMPETITION.....	33
2.6.3. DEVENIR DES ŒUVRES.....	33
2.7. RESULTATS .....	33
2.7.1. TRANSMISSION DES RESULTATS AUX REGIONS.....	33
2.7.2. MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE ET D'EXCELLENCE .....	34
1.1. APRES LA COMPETITION.....	34
1.1.1. PUBLICATION DES RESULTATS.....	34
2.7.3. CERTIFICAT DE PARTICIPATION .....	34
TENUES.....	34
SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT .....	35
1. RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ .....	35



2. RÈGLES APPLICABLES EN COMPETITION.....	35
3. ACCIDENT/MALADIE.....	35
4. DRAPEAU ET ENGIN SONORE.....	36
CONFIDENTIALITE.....	37
ETHIQUE ET DEONTOLOGIE.....	37
LITIGES ET RECOURS.....	38
1. RESOLUTION DES LITIGES.....	38
2. RECOURS.....	39
ANNEXE 1 : LISTE DES 68 METIERS NATIONAUX PREVUS A CE JOUR A LA COMPETITION NATIONALE ...	40
ANNEXE 2 : JURÉ ET COMPÉTITEUR INTERNATIONAUX.....	41
ANNEXE 3 : DOCUMENTS DE COMPETITION.....	41



# À PROPOS DU RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION NATIONALE

Le Règlement de la compétition nationale régit l'organisation et le déroulement de la compétition nationale de la Compétition WorldSkills.

Ces règles sont révisées régulièrement par le Département Performance et ratifiées par le Conseil d'Administration de WorldSkills France. Tous les participants accrédités (compétiteurs, jurés, encadrement des Délégations Régionales, encadrement de WorldSkills France, média - Cf. *Chapitre PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS* ci-dessous) sont tenus de respecter le Règlement de la compétition nationale.

## CONDITION DE PARTICIPATION

### Parcours Worldskills

Le critère d'âge est l'unique condition de participation à la compétition Worldskills.

Pour la majorité des métiers, les catégories d'âge sont adossées aux critères de l'organisation mondiale WSI.

En l'absence d'objectif de participation mondiale, ces critères sont adaptés à ceux de la compétition EuroSkills ou à la compétition nationale.

Il existe 3 catégories d'âge pour la 48<sup>ème</sup> édition :

- né(e) après le 1 janvier 2001
- né(e) après le 1 janvier 2002
- né(e) après le 1 janvier 2004

La liste des métiers et leur catégorie d'âge est disponible sur le site : <https://www.worldskills-france.org/la-compétition/participer-a-la-compétition/>

D'une manière générale la compétition WorldSkills est ouverte à toute personne en âge de concourir, quel que soit son statut, son niveau de formation, sa nationalité, etc.

Par ailleurs, les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier de compensations si cela est nécessaire pour leur permettre d'accéder à la compétition équitablement (Cf. *1.3 AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL ET COMPENSATION* ci-après).

A titre d'information, la participation à la compétition EuroSkills est limitée pour tous les métiers à moins de 26 ans l'année de la compétition. Or, la compétition Européenne se déroulant l'année suivant la compétition mondiale, seuls les compétiteurs nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pourront participer à la compétition EuroSkills 2027 à Düsseldorf, c'est-à-dire que les compétiteurs de la catégorie



d'âge supérieure nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ne sont éligibles qu'à la compétition mondiale quand le métier y est présent.

#### **Parcours WorldSkills France+**

Aucun critère d'âge n'est fixé. L'inscription est possible sur la base d'un certificat médical ou d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour toute personne en formation ou en activité.

## **MÉTIERS EN LICE**

### **1. MÉTIERS EN COMPÉTITION OFFICIELLE**

Sont dits en compétition officielle, les métiers qui font partie de la liste des métiers validés par WorldSkills International au niveau mondial ou par WorldSkills Europe, au niveau européen, qu'il s'agisse de métiers officiels, en démonstration ou en présentation par le pays hôte de la compétition mondiale ou de la compétition européenne. Cependant, tous les métiers représentés au niveau mondial lors d'une WorldSkills Competition ou au niveau européen lors d'une compétition EuroSkills ne sont pas obligatoirement représentés lors de la compétition nationale en France.

Sont également dits en compétition officielle, tous les métiers non présents sur la liste de métiers de WorldSkills International ou de WorldSkills Europe mais représentés lors de la compétition nationale en France. Pour être représentés, ces métiers doivent avoir une place dans l'économie nationale et doivent être soutenus par leurs organisations professionnelles ou chambres consulaires respectifs, membres de WorldSkills France.

En début de cycle de compétition, WorldSkills France publie la liste des métiers ouverts aux inscriptions et prévus en compétition nationale.

### **2. MÉTIERS EN PRÉSENTATION/SENSIBILISATION**

Pour information, il existe d'autres modalités de présentation de métiers qui cohabitent avec la compétition officielle.

Sont dits en présentation ou en sensibilisation, des métiers que WorldSkills France, avec ses partenaires, souhaite mettre en valeur lors de la compétition nationale. Ces métiers peuvent inclure des exemples de résultats terminés ou de travaux réalisés par les participants de ces métiers, en présentation pendant les heures d'ouverture au public.

Les participants à ces présentations ne sont pas obligatoirement membres des équipes régionales et il n'y a pas forcément de process de sélection régionale.

WorldSkills France ou un de ses partenaires pourra récompenser les participants de ces métiers par un certificat, à condition que celui-ci ait été approuvé par





WorldSkills France. Cette récompense éventuelle se fera en dehors de la cérémonie de clôture.

Si une compétition a lieu dans ces métiers en présentation, elle n'est pas tenue d'utiliser les process WorldSkills, mais se doit de respecter l'éthique, l'équité, la transparence ainsi que, d'une manière générale, les valeurs de WorldSkills France. Ces métiers ne feront pas l'objet d'un podium et d'une remise de médailles lors de la cérémonie de clôture.

Plus précisément, WorldSkills France décline toute responsabilité sur le déroulement de ces initiatives.

### 3. CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPETITION

Afin d'être représenté lors de la compétition nationale WorldSkills France, un métier devra compter un minimum de 6 compétiteurs (ou équipes) inscrits représentant 6 régions. Pour les métiers en trinôme, un nombre minimum de 5 équipes est requis pour que ceux-ci puissent être représentés à la compétition nationale.

Pour un métier nouvellement introduit dans la compétition en France, WorldSkills France peut décider de manière dérogatoire de maintenir une compétition officielle dans un métier dont la participation est inférieure au nombre requis pendant une ou deux éditions pour accompagner le développement de ce métier et progressivement atteindre ainsi le nombre requis. A noter que, le cas échéant, dans l'objectif de montrer une image dynamique du métier et pour avoir un panel de compétiteur plus significatif, les Régions déjà engagées avec un compétiteur ou une équipe se verront invitées à engager un deuxième compétiteur ou une deuxième équipe.

Le nombre total de métiers représentés sera déterminé en relation avec les organismes membres de WorldSkills France et validé par son Conseil d'Administration.

### 4. ADAPTATION DE LA COMPETITION

WorldSkills France a pour ambition d'organiser la compétition pour tous les métiers inscrits au programme de la compétition nationale.

Cependant, si en raison de contraintes de matériel ou de temps, WorldSkills France est dans l'impossibilité pour certains métiers d'organiser la compétition nationale, les nouvelles modalités d'organisation de la compétition de ces métiers (durée, format, externalisation totale ou partielle des épreuves, etc.) seront décidées par le Conseil d'Administration de WorldSkills France, après information/consultation du Conseil des régions.

Les compétiteurs concernés ainsi que leur Région en seront au préalable informés.



De la même manière, si en raison de contraintes de matériel ou de temps, WorldSkills France est dans l'impossibilité de mettre en place le nombre de postes de travail requis pour certains métiers, le Conseil d'Administration de WorldSkills France pourra décider de mettre en place des rotations de postes de travail ou une limitation du nombre de postes de travail si des rotations s'avèrent impossibles.

## 5. RETRAIT D'UN MÉTIER

EXISTANT DE LA COMPÉTITION WORLDSKILLS France :

Un métier peut être retiré de la compétition nationale s'il se trouve dans un des cas suivants :

→ Le métier ne respecte pas les conditions indiquées en section *3.CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPÉTITION* ci-dessus

→ Aucun expert national bénévole n'a pu être nommé

→ Le métier n'est plus soutenu par une organisation professionnelle ou un partenaire

Un an avant la compétition, une analyse des inscriptions sera réalisée par WorldSkills France afin de projeter le nombre de participants à la compétition nationale dans chaque métier. Les métiers en carence de candidats (selon les critères de la section *3.CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPÉTITION* ci-dessus) seront retirés de la compétition officielle.

Dans le cas où un métier serait retiré de la compétition nationale, WorldSkills France se devra de le communiquer le plus tôt possible aux Régions et organisations membres de WorldSkills France, au plus tard 11 mois avant la compétition nationale, sauf circonstances exceptionnelles.

# PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS

## I. COMPÉTITEURS

### I.1. NOMBRE DE COMPÉTITEURS

Chaque Région participante peut présenter 1 compétiteur ou 1 équipe par métier, sauf dérogation selon la section *3.CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPÉTITION* ci-dessus).

WorldSkills France se réserve le droit d'intégrer des compétiteurs internationaux à la compétition nationale dans le cadre de la coopération avec les membres de WorldSkills International et WorldSkills Europe.



## 1.2. NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un compétiteur peut participer plusieurs fois à la compétition nationale et ce, tant qu'il respecte les conditions de participation indiquées au chapitre CONDITION DE PARTICIPATION ci-dessus.

Un compétiteur ou membre d'une équipe peut participer plusieurs fois à la compétition nationale tant qu'il remplit les conditions d'âge, et qu'il n'a pas déjà concouru à une compétition internationale lors du cycle précédent comme titulaire en Equipe de France (WorldSkills ou EuroSkills), quel que soit le métier.

En cas de doute, les compétiteurs (ou leur Région de rattachement) sont invités à vérifier leur éligibilité auprès de WorldSkills France.

## 1.3. AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL ET COMPENSATION

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail quel qu'il soit, doivent en faire la demande en fournissant un justificatif RQTH (reconnus en qualité de travailleur handicapé), ou tout certificat médical ou justificatif émanant d'un organisme officiel indiquant les recommandations d'aménagement du poste de travail.

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'une compensation extérieure (en lecture, reformulation ou écriture), doivent en faire la demande en fournissant un bilan orthophonique datant de moins d'un an. La demande sera étudiée par une commission dédiée qui déterminera les compensations potentiellement autorisées.

Dans les deux cas, la demande devra être faite auprès de WorldSkills France après en avoir informé le responsable de la délégation régionale au plus tard 4 mois avant les premières épreuves de la compétition nationale, le temps de mettre en place les dispositions décidées.

Dans aucun des cas présentés ci-dessus un temps supplémentaire ne sera accordé pour réaliser l'épreuve.

## 2. MEMBRES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

### 2.1. RESPONSABLE DE DÉLÉGATION RÉGIONALE

Les responsables de délégations régionales ont en charge la gestion et l'encadrement de leur délégation respective : compétiteurs, chefs d'équipe, jurés, référents et tous les membres de la délégation régionale, sur les aspects administratifs et logistique.



Il veille notamment à ce que chacun dispose des informations nécessaires à la préparation et à la participation à la compétition nationale. Ce rôle peut être attribué au Correspondant régional.

Les responsables de délégation régionale sont également garants des compétiteurs mineurs. Il est recommandé qu'ils soient en possession, pour le séminaire de préparation à la compétition nationale et durant les compétitions, d'une lettre d'autorisation parentale ainsi que d'une autorisation d'hospitalisation et de soins d'urgence.

## 2.2. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE RÉGIONAL

Le Délégué Technique Régional encadre et coordonne toute la délégation de sa région sur les aspects de la compétition nationale (compétiteurs, jurés, encadrement).

Il veille notamment à ce que chacun ait pris connaissance et respecte les règlements applicables et informations relatives à leur rôles respectifs.

Ce rôle peut être attribué au Correspondant régional et est cumulable avec le rôle de Responsable de Délégation Régional.

## 2.3. CHEFS D'ÉQUIPE

Les chefs d'équipe sont des personnes sélectionnées par les Régions et qui jouent le rôle d'agents de liaison auprès des compétiteurs de leur Région lors de la compétition nationale.

Chaque Région peut avoir un maximum d'un chef d'équipe par tranche de 15 compétiteurs, limité à 4 maximum. Le nombre de chefs d'équipe par délégation est fixé par la règle de calcul suivante :

(De 0 à 15 compétiteurs : 1 Chef d'équipe

De 16 à 30 compétiteurs : 2 Chef d'équipe, ...)

# 3. JURÉS

## 3.1. DÉFINITION

Femme ou homme de métier possédant une expérience et une expertise technique dans le métier qu'il représente dans la compétition.



## 3.2. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Les jurés doivent :

- Avoir une formation formelle et/ou reconnue avec attestation de l'expérience professionnelle dans le métier pour lequel il officie comme juré.
- Avoir une expérience pertinente et actuelle de la compétition et/ou de la notation dans un contexte de concours.
- Connaître et respecter le règlement de la compétition nationale, le référentiel de compétition et tout autre document officiel.

## 3.3. QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES

Les jurés doivent être des personnes profondément intègres, objectives, justes et prêtes à coopérer. Ils doivent exercer leur rôle en maintenant l'équité et la transparence.

## 3.4. NOMINATION ET ACCRÉDITATION

Chaque Région devra désigner un juré titulaire et un juré suppléant par métier. Les candidatures devront être accompagnées d'un CV.

Après étude des CV des jurés désignés par les Régions, et en cas de doute sur la capacité à tenir le rôle de juré dans de bonnes conditions, WorldSkills France prendra contact avec la Région pour lever les doutes ou tenter de trouver un/une remplaçant(e).

Idéalement, le jury d'un métier devra tendre vers une équité de représentation entre professionnels et enseignants et favorisera la parité Homme/Femme.

En fonction des besoins d'évolution des métiers et de la compétition, WorldSkills France se réserve le droit de nommer des jurés externes supplémentaires, membres ou partenaires du mouvement WorldSkills, dans le respect des exigences de qualifications et d'expériences (*Cf. 3.2 QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE ci-dessus*). Cette disposition est également valable dans le cas d'un métier qui n'aurait pas un nombre suffisant de jurés pour effectuer la notation de la compétition. Des acteurs locaux du métier pourront être sollicités dans ce cas précis afin de pallier les manques.



## 4. EXPERT MÉTIER NATIONAL

### 4.1. DÉFINITION

L'Expert métier national est chargé de la gestion, de la guidance et de la direction d'une compétition de métiers. Il est en lien avec l'équipe métier et de facto président de jury du dit métier pendant la compétition nationale. Les experts nationaux sont nommés par WorldSkills France.

### 4.2. RÔLE DE L'EXPERT MÉTIER

L'Expert métier national pilote la conception, la mise en œuvre et supervise déroulement des épreuves de la compétition nationale.

L'Expert métier s'assure notamment, avec l'aide du chef d'atelier, que l'environnement de la compétition permette à chaque compétiteur d'exécuter le meilleur travail possible.

Les procédures de compétition doivent se conformer aux valeurs clés de WorldSkills France qui sont l'intégrité, l'équité, la transparence, le partenariat et l'innovation. À ces titres, l'Expert métier participe au travail de l'équipe métier et définit son plan d'actions à chaque édition du concours national.

### 4.3. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

L'Expert national doit :

- Avoir une formation formelle et/ou reconnue avec attestation de l'expérience professionnelle dans son métier
- Avoir une expérience pertinente et actuelle de la compétition et/ou de la notation dans un contexte de concours.
- Connaître et respecter le règlement de la compétition nationale, le référentiel de compétition et tout autre document officiel.

### 4.4. QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES

L'expert doit être intègre, impartial, objectif, juste et à résoudre de manière constructive les problèmes et désaccords qui pourraient survenir.



## 5. EXPERT ADJOINT

Nommé par WorldSkills France, et membre à part entière de l'équipe métier, il a pour mission d'aider l'Expert National dans l'organisation et la conduite de la compétition nationale en entreprenant les tâches qui lui sont attribuées par l'Expert.

## 6. LE JURY

Le jury métier est composé de l'Expert, l'Expert adjoint et l'ensemble des jurés régionaux ainsi que dans certains cas des jurés « externes » qui peuvent intervenir en toute neutralité sur tout ou partie des épreuves.

Le jury est responsable du bon déroulement de la compétition sous l'autorité du président de jury et dans le respect du présent règlement de la compétition sous l'autorité du président de jury.

## 7. CHEF D'ATELIER

### 7.1. DÉFINITION

WorldSkills France et la région hôte désigne un chef d'atelier dans chaque métier où c'est nécessaire.

Le chef d'atelier est une personne qualifiée et possédant une expérience dans le métier pour lequel il est accrédité et qui assiste l'Expert dans l'organisation de la compétition. Le chef d'atelier est responsable de l'installation de l'espace métier, de l'outillage et des matériels, de la préparation des matériaux, de la sécurité en atelier, de l'ordre et de la propreté de l'espace métier en général pour la compétition et du démontage après les épreuves, sur accord du Délégué Technique.

Les chefs d'atelier font le lien entre l'organisateur de la compétition et l'Expert. Ils rendent compte à l'Expert de toutes les problématiques techniques.

### 7.2. NEUTRALITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Les chefs d'atelier doivent être impartiaux envers les compétiteurs. Ils ne participent pas à la discussion portant sur la notation et ne communiquent aucune information relative au sujet de la compétition nationale.





## 8. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT)

Conformément aux statuts de WorldSkills France, le Délégué Technique de WorldSkills France est responsable de toutes les questions techniques et organisationnelles liées aux épreuves de la compétition nationale. Il est nommé par le Conseil d'Administration de WorldSkills France. Il est président du jury général.

## 9. DÉLÉGUÉ TECHNIQUE ADJOINT (DTA)

Le Délégué Technique Adjoint assiste le Délégué Technique dans l'exercice de ses responsabilités. Il est nommé par le Conseil d'Administration de WorldSkills France si c'est un bénévole ou désigné par le délégué général si c'est un permanent de WorldSkills France.

## 10. TEAM LEADER (TL)

Membre d'encadrement bénévole, sous la responsabilité du Délégué Technique et en accord avec le Délégué Général, il doit :

- Superviser et encadrer les Experts dans leur mission.
- Accompagner la prise de fonction des nouveaux Experts.
- Professionnaliser et standardiser les pratiques d'entraînement.
- Capitaliser les expériences en vue d'améliorer les résultats aux différents niveaux de compétition.
- Contribuer à l'encadrement des activités lors des conseils des experts et durant la compétition

# ACCÈS

## I. ACCÈS AUX ESPACES DE COMPETITION

Les compétiteurs, l'ensemble du jury métier et le chef d'atelier ont accès au métier pour lequel ils sont nommés.

L'accès aux espaces de compétitions est également permis aux personnes munies d'accréditations WorldSkills autorisant l'accès.

Les chefs d'équipe régionaux et le délégué technique régional sont autorisés à accéder au sein de l'espace de compétitions seulement en cas d'urgence, et sous accord du président du jury (Expert national du métier).

Le Délégué Technique, le Délégué Technique Adjoint et les Teams Leaders et le personnel de WorldSkills France ont un accès continu à tous les espaces de compétition sans restriction, si nécessaire.





## 2. L'ACCÈS AUX ZONES DE WORLDSKILLS FRANCE

Seules les personnes dûment autorisées ont accès aux zones de WorldSkills France réservées à l'organisation et au Secrétariat de la compétition.

## 3. MÉDIAS

L'accès à un espace de compétition par tout média doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de WorldSkills France. Cette autorisation pourra faire l'objet d'une attribution d'accréditation presse, notamment lors de la compétition.

Toute personne se présentant comme média mais n'ayant pas d'autorisation presse se verra refuser l'accès aux espaces de compétitions.

# REFERENTIELS DE COMPETITION METIER

## 1. DÉFINITION

Le référentiel de compétition métier spécifie les compétences, le travail à effectuer, le format/la structure, le développement, la validation, la sélection, la diffusion, la variation (si nécessaire) et les critères de notation du sujet d'épreuve.

## 2. DISPONIBILITÉ

Les référentiels de compétition métiers doivent être mis à la disposition de toutes les Régions, des compétiteurs, des jurés et du public en général. Ils sont accessibles sur le site internet de WorldSkills France.

## 3. MISE À JOUR ET VALIDITÉ

Sous la responsabilité de l'Expert National, les référentiels de compétition métiers sont mis à jour à chaque cycle de compétition par l'équipe métier pour inclure les dernières évolutions technologiques et tenir compte des évolutions des *Technical Descriptions* de la compétition mondiale de WorldSkills International et de la compétition EuroSkills.

Le référentiel de compétition métier sera consultable dans l'espace métier et un temps sera réservé lors de la compétition afin que le jury échange sur ses évolutions possibles.

Le référentiel de compétition métier est validé par le Délégué Technique avant sa circulation pour le nouveau cycle de compétition et est valable pour une édition. Avant diffusion d'une nouvelle version validée, la version antérieure d'un référentiel de compétition reste applicable.

## 4. DIFFUSION

Les décisions, évolutions et recommandations concernant les référentiels de compétition métiers pour la compétition nationale doivent être communiquées aux Régions le plus tôt possible et à défaut, 3 mois avant le début de la compétition nationale.

# SUJET D'ÉPREUVE

## I. DÉFINITION ET FORMAT

Un sujet d'épreuve pour les compétitions est défini pour chaque métier. Il est exécuté par les compétiteurs qui démontrent ainsi la maîtrise de leurs compétences sur plusieurs jours (18 heures maximum).

Pour tenir compte des particularités de chaque métier, de l'infrastructure et de la surface à mobiliser de façon rationnelle ainsi que pour offrir une présentation variée des métiers, il existe différents formats de compétition possibles :

- **Intégral en simultané** : tous les compétiteurs réalisent les mêmes épreuves au même moment pendant toute l'amplitude possible de la compétition
- **Intégral en rotation** : tous les compétiteurs sont en compétition en même temps mais réalisent des épreuves différentes en changeant de poste de travail à tour de rôle et suivant le planning préétabli.
- **Partiel en rotation** : une partie des compétiteurs sont en compétition en même temps, en alternant avec les autres compétiteurs suivant le planning préétabli.
- **En sous-groupes** : les compétiteurs sont divisés en groupes qui réalisent les épreuves l'un après l'autre. Ce format est notamment mis en place quand il n'est pas possible ou raisonnable d'avoir un poste de travail identique pour chaque compétiteur en simultané.

Enfin, et quel qu'ait été le format mis en place au début de la compétition, une finale peut être organisée le dernier jour avec les compétiteurs ayant réalisé le meilleur score sur les jours de compétition précédents. Le nombre de finalistes représente la moitié des compétiteurs participants, nombre arrondis à l'unité supérieure en cas de nombre impair de participants.

## 2. DURÉE DES ÉPREUVES

La planification des épreuves doit inclure : une explication du sujet, les temps impartis pour sa réalisation par les compétiteurs et incluant les temps de pause et la notation par les jurés. La majeure partie des épreuves se déroulent pendant les



heures d'ouverture du site de compétition au public, néanmoins les épreuves peuvent commencer un peu avant ou terminer un peu après les horaires d'ouvertures au public.

Si une prolongation de durée d'épreuve s'avère nécessaire pour achever un module ou un projet, le président de jury devra obtenir l'approbation du président de jury général. Toutes les solutions alternatives possibles doivent être explorées avant d'approuver une prolongation de durée d'épreuve.

### 3. DIFFUSION DES DOCUMENTS RELATIFS AU SUJET D'ÉPREUVE

Le référentiel de compétition de chaque métier définit ce processus et en tous les cas la diffusion doit se faire au même moment pour tous les compétiteurs d'un même métier.

D'une manière générale, les éléments du sujet (consignes, plans, barèmes et annexes diverses) peuvent être dévoilé totalement ou partiellement :

- Au moment du séminaire de préparation à la compétition nationale (soit entre 3 et 6 mois avant la compétition nationale)
- A C-6 (six jours avant la compétition), notamment pour les métiers en sous-groupes ce qui permet de donner le même temps de préparation à tous les compétiteurs.
- Au plus tard, lors de la familiarisation ou au moment du démarrage de chaque module.

### 4. MODIFICATION DU SUJET D'ÉPREUVE

D'une manière générale il n'est pas possible de modifier le sujet d'épreuve une fois que la compétition a commencé. Cependant, des aléas de compétition pouvant survenir, nous avons le devoir de réagir en adaptant le sujet dans son contenu et/ou sa durée de sorte que le maximum des tâches puisse être évalué de façon équitable.

En cas de décalage par rapport au planning initial, on cherchera à réorganiser les épreuves dans le temps restant dans la limite des horaires d'ouverture du lieu de compétition et en tenant compte de la capacité des délégations à assurer le déplacement des compétiteurs concernés entre le lieu de compétition et les hôtels. En cas d'impossibilité à réorganiser les épreuves de façon équitable, l'adaptation devra prendre la forme d'une suppression totale ou partielle des épreuves restantes. Dans le cas des métiers en format « Intégral en rotation » ou « partiel en rotation », si l'ensemble des compétiteurs ne peut pas réaliser une ou des épreuves dans des conditions équitables, cette ou ces épreuve(s) devra(ont) être « neutralisée(s) ».



Dans le cas où le sujet d'épreuve doit être modifié durant la compétition, les changements doivent faire l'objet d'un vote à la majorité du Jury présent, être consignés dans le classeur métier et dans tous les cas soumis à validation du Président de jury général qui jugera tant du contexte que de la solution trouvée.

Une fois votés par le Jury et validés par le Président du Jury Général, ces changements seront aussitôt présentés aux compétiteurs.

## SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION

### I. CRITÈRES DE NOTATION

#### I.1. DÉFINITION

Les sujets d'épreuve sont évalués chaque jour conformément aux procédures d'évaluation de WorldSkills France sur la base des critères de notation fixés dans les référentiels de compétition métier applicables. Tous les résultats et toutes les notations sont enregistrés dans le système de notation de la compétition (CIS : Competition Information System).

#### I.2. MODIFICATIONS

Les critères de notation spécifiés dans le référentiel de compétition métier ne pourront être modifiés sans l'accord du président de jury général.

#### I.3. ASPECTS DU CRITÈRE

Chaque critère est ventilé en un ou plusieurs sous-critères. Chaque sous-critère est ventilé en un ou plusieurs aspects au regard desquels les notations sont attribuées. Ces aspects peuvent être de type « judgement » ou « measurement ».

#### I.4. NOMBRE D'ASPECTS

L'idéal est que le nombre d'aspects de notation oscille entre 100 et 250. Lorsqu'un métier totalise plus de 250 aspects de notation, l'Expert doit obtenir la validation du président de jury général.

#### I.5. ÉCHELLE DE 100 POINTS

Les sujets d'épreuve sont notés sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans le référentiel de compétition. Dans chaque métier, les jurés déterminent leurs résultats finaux pour la compétition sur un total de 100 points. C'est-à-dire que l'ensemble des notes attribuées pendant les journées de compétition se présentent sur un total global de 100 points. Dans les métiers



avec une finale lors du 3<sup>ème</sup> et dernier jour de la compétition, les compétiteurs non retenus pour la finale obtiendront la note de 0 aux épreuves auxquelles ils ne participent pas et auront donc eux aussi une note finale sur 100 points.

## 2. NOTATION JUDGEMENT

La notation « judgement » permet d'évaluer la qualité d'un ouvrage en fonction de l'appréciation des Jurés en charge de la notation dans une limite raisonnable.

### *PROCÉDURE*

3 jurés jugent la qualité d'un ouvrage par un score de 0 à 3 points, selon les standards de la profession :

- 0 → ouvrage non acceptable
- 1 → ouvrage acceptable, avec des erreurs
- 2 → ouvrage acceptable, de bonne qualité
- 3 → ouvrage excellent

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre les scores attribués. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

Dans des circonstances exceptionnelles, le président de jury général peut accorder un changement de procédure sur demande écrite du président de jury.

## 3. NOTATION « MEASUREMENT »

Pour chaque métier, tous les efforts doivent être déployés afin d'utiliser au maximum la notation measurement.

Il s'agit d'une méthode d'évaluation objective qui s'appuie sur des éléments factuels mesurables.

### *PROCÉDURE ET UTILISATION DES FORMULAIRES*

Il est recommandé que l'expert précise au préalable l'attendu pour l'évaluation de l'aspect (tout ou rien, mesures, tolérance, échelle de points, dégressivité, etc.).

Un groupe de jurés (au nombre minimum de 2) est assigné à l'évaluation de chaque aspect d'un sous-critère.

Idéalement, le jury doit noter ou relever dans les formulaires de notation measurement les constats qui lui permettent de justifier la notation de chaque sous-critère et de ses aspects.



## 4. GROUPES DE NOTATION

Le président de jury répartit les jurés en plusieurs groupes de notation de manière à ce que :

→ pour la notation « measurement », 2 ou 3 jurés soient assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un critère

→ pour la notation « judgement », 3 jurés soient assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un critère ainsi qu'un juré « superviseur » soit 4 personnes.

Chaque groupe de notation doit évaluer les mêmes aspects pour chaque compétiteur afin de garantir une notation uniforme. Dans le souci d'assurer l'égalité des notations, chaque groupe de notation devrait attribuer un nombre quasi identique de points.

Avant de procéder à l'attribution des premières notes, il est conseillé à chaque groupe de notation de procéder à un entraînement à la notation.

## 5. IMPARTIALITE DES NOTATIONS « JUDGEMENT »

En règle générale, les jurés ne doivent pas noter les compétiteurs de leur Région. Si tous les membres d'un jury sont d'accord, alors les jurés du métier concerné peuvent être autorisés à noter les compétiteurs de leur Région. Cette décision devra être prise avant le démarrage des premières notations et être consignée par écrit dans le classeur métier.

De même, l'évaluation ne doit pas être faite en présence du compétiteur, sauf spécification contraire dans le référentiel de compétition métier.

# DEROULEMENT DE LA COMPETITION NATIONALE

## I. AVANT LA COMPETITION

### I.1. CONCEPTION DES EPREUVES

L'expert national dirige le développement du sujet d'épreuve et du barème de notation, conformément aux exigences de conception du sujet d'épreuve spécifiées dans le référentiel de compétition métier.

Il définit la liste des équipements et consommables nécessaires au bon déroulement de la compétition.





Le chef d'atelier doit être en appui de l'expert pour l'élaboration de la liste des équipements et consommables. A cet effet, il pourra être amené à participer à un regroupement de type Conseil des Experts.

## 1.2. CONCEPTION DES ESPACES METIERS

Les chefs d'atelier doivent définir l'ensemble des besoins (Liste d'infrastructures) et superviser l'approvisionnement et la mise en œuvre des espaces métiers.

A ce titre, ils s'assurent que l'espace disponible pour les machines et les postes de travail sont suffisants pour la compétition, que les postes de travail sont conformes aux exigences de santé et sécurité (éclairage suffisant, naturel ou artificiel selon les normes en vigueur, etc.), et adaptés au type de travail à réaliser.

Afin d'approvisionner l'ensemble items requis pour la mise en œuvre des espaces métiers, l'expert national assiste WorldSkills France dans la recherche de partenariats pour la mise en place de la compétition.

## 1.3. INFORMATIONS PREALABLES A LA COMPETITION

Le délégué technique régional doit veiller à ce que tous les jurés et compétiteurs de sa Région reçoivent et prennent connaissance des informations suivantes :

- du règlement de la compétition nationale.
- du référentiel de compétition du métier, contenant notamment les critères d'évaluation et la liste du contenu de la caisse à outils (ou dans l'attente de sa publication, les informations nécessaires à sa préparation).
- des sujets d'épreuves (ou une partie) pour les métiers qui les communiquent avant la compétition
- des accès pour participer aux discussions par le biais du forum dédié à chaque métier sur le site de WorldSkills France. Les informations ayant circulé sur le forum sont considérées comme vues de tous les compétiteurs.
- De tout autre document officiel régissant la compétition nationale.

## 1.4. COMMUNICATION ET PREPARATION VIA LE FORUM DE DISCUSSION

Les présidents de jury, jurés, compétiteurs et autres personnes associées utiliseront les forums de discussion de WorldSkills France pour communiquer, collaborer et coordonner l'organisation de la compétition.

Le président de jury (expert métier), ou l'un des membres de l'équipe métier nommé par lui, sera le modérateur de ce forum. L'adresse du forum et les codes accès seront communiqués directement aux personnes concernées.



Le forum est régi par la “Charte de forum” disponible directement sur le site du forum. Tout utilisateur s’engage à respecter cette charte.

Pour chaque métier, il existe un canal compétiteurs et un canal jurés avec les droits suivants :

- Canal compétiteurs : compétiteurs en écriture, jurés en lecture,
- Canal jurés : jurés en écriture, pas d’accès pour les compétiteurs.

Les informations ayant circulé sur le forum sont considérées comme vues de tous les jurés. Tout juré qui ne se serait pas connecté au forum est susceptible de se voir retirer le droit d’attribuer des notes par le président de jury général, sur proposition du président de jury métier.

Les jurés sont responsables de relayer toute information importante au compétiteur de sa Région, et de manière générale, avoir un lien régulier avec ce dernier.

## I.5.SEMINAIRE DE PREPARATION A LA COMPETITION NATIONALE

L’expert national conçoit le programme du Séminaire de préparation à la compétition nationale (anciennement appelé Module I).

### **Compétiteurs**

L’ensemble des compétiteurs régionaux est convoqué à un stage de préparation technique par métier.

### **Jurés**

L’ensemble des jurés est invité à une réunion d’information spécifique par métier se tenant en visioconférence ou en présentiel.

Ces interventions sont complétées par une dispense d’informations générales sur la compétition (logistique, organisation, règlement, etc.) à chacune des délégations régionales à l’occasion d’un regroupement de l’équipe régionale (ou exceptionnellement sous un autre format en accord entre la région et WorldSkills France).

A la suite du séminaire, il peut être demandé aux compétiteurs de préparer des listes à envoyer en amont de la compétition (exemple : ingrédients pour une épreuve de pâtisserie) ou des ouvrages et/ou plans à amener sur place (exemple : plans d’implantation œuvre libre pour la plâtrerie). La non-délivrance de ces éléments selon les délais imposés pourra impacter la notation.





## 2. DURANT LA COMPETITION

### 2.1. MONTAGE

Les chefs d'atelier s'assurent de la mise en place des espaces métiers sur le(s) site(s) de compétition, et globalement :

- Du respect des règles de santé et sécurité dans l'atelier.
- Des installations de l'atelier, des machines, des outils, des prises de courant et d'eau, et de tous les éléments spéciaux indiqués dans le référentiel de compétition et la liste d'infrastructure.
- De fournir les matériaux pour les sujets d'épreuve qui ont été spécifiés par le référentiel de compétition métier et la liste d'infrastructure.
- Du maintien de l'ordre et de la propreté dans les ateliers.
- Du développement et de la publication d'instructions sur les mesures de sécurité et de leur application.

Dans ce cadre, le chef d'atelier est présent lors du montage de son espace métier.

### 2.2. REUNIONS D'ACCUEIL SUR LE SITE DE COMPETITION

Les jurés assistent à une réunion organisée généralement à C-2 afin de leur rappeler et de leur partager les mises à jour d'informations concernant la compétition.

Une réunion similaire à lieu pour les compétiteurs généralement à C-1.

### 2.3. FAMILIARISATION

L'ensemble de la phase de familiarisation se fait sous la supervision et la responsabilités du président de jury. En particulier, il :

- S'assure que l'espace de compétition (aménagement, matériels, matériaux, etc.) est conforme et opérationnel pour le début des épreuves.
- Vérifie que l'ensemble des jurés et compétiteur ont pris leur fonction est ont eu connaissance de l'ensemble des informations et des consignes (planning global, règles de sécurité, assignation des postes, des groupes d'épreuves ou de notation, etc.)
- Est le garant du respect de la liste de contrôle santé et sécurité.
- S'assure que les compétiteurs disposent de suffisamment de temps pour tester le matériel, les machines, l'équipement et les instruments.



- S'assure que toutes les caisses à outils des compétiteurs soient contrôlées le premier jour.

Le chef d'atelier peut être mobilisé par le président de jury pour contribuer à l'animation de la période de familiarisation (consignes, démonstration/formation machines et outils, etc.).

### 2.3.1. ACCUEIL ET PRISE DE FONCTION DES JURÉS

En tant que président de jury de son métier, l'Expert national :

- Accueille les jurés et veille à ce que chacun fasse connaissance.
- Familiarise les jurés à leur mission.
- Nomme les jurés investis de responsabilités spécifiques et leur attribue leurs tâches.
- Assigne les jurés à leur groupe de notation en veillant à ce qu'il y ait brassage des jurés chevronnés et moins chevronnés (ceci peut être réalisé par tirage au sort).
- Présente le sujet d'épreuve et prépare, avec l'aide de tous les jurés, les derniers détails d'organisation de la compétition pour son métier.
- Vérifie, avec l'aide de tous les jurés et des personnes de l'organisation, les installations, les machines, les outils, le matériel, l'équipement et les instruments, préparés par le Chef d'Atelier.

### 2.3.2. INFORMATION ET RAPPELS DES CONSIGNES AUX COMPÉTITEURS

**Tenues de travail :**

Pendant la familiarisation et l'installation des outils, le président de jury rappellera quels types de tenus sont autorisés ( fournis par WorldSkills, les régions, interdiction de logo/marque de sociétés non-partenaires, etc.). Les règles générales sont précisées au chapitre TENUES ci-après.

**Déroulement des épreuves**

L'Expert ou son jury communiqueront aux compétiteurs des informations détaillées sur le déroulement de la compétition, incluant :

- Une information indiquant quand et comment les machines peuvent être testées.
- Un horaire détaillé indiquant le temps imparti pour achever les différents modules des sujets d'épreuves.
- Une information sur l'heure limite avant laquelle les compétiteurs n'ont pas le droit d'entrer dans l'espace métier ou d'en sortir et sous quelles conditions.



### Consignes de sécurité

Le président de jury s'assure que l'ensemble des intervenants sur l'espace métier (jurés, compétiteurs) ait connaissance des règles applicables en matière de santé, sécurité et environnement.

Les chefs d'atelier les secondent dans cette obligation et doivent notamment :

- fournir les guides et instructions nécessaires à l'utilisation des machines et outils à disposition,
- donner les consignes nécessaires au maintien de l'ordre et de la propreté dans les ateliers (circulation, stocks de matière, déchets et tri, etc.)
- Faire appliquer l'ensemble de ces consignes tout au long de la compétition

### 2.3.3. JUSTIFICATIF A PRESENTER

Le président de jury vérifie, avec l'aide du jury, l'exactitude de la date de naissance et du nom des compétiteurs.

Ainsi, les compétiteurs doivent produire un passeport/une carte d'identité/un titre de séjour, afin que leur identité et leur date de naissance permettant cette vérification.

Un certificat médical sera demandé dans certains métiers (se référer au référentiel de compétition de chaque métier).

### 2.3.4. ATTRIBUTION DES POSTES DE TRAVAIL

Les postes de travail seront attribués aux compétiteurs par tirage au sort sous la responsabilité de l'expert national (idem pour les machines, équipements, etc. le cas échéant).

Pour des besoins d'organisation, le tirage au sort pourra avoir lieu pendant le Séminaire de préparation à la compétition nationale (anciennement appelé Module I) ou en ligne lors d'une visioconférence organisée par l'expert national et/ou WorldSkills France.

### 2.3.5. FAMILIARISATION AVEC LE POSTE DE TRAVAIL

Avant le début de la compétition, les compétiteurs pourront préparer leur poste de travail, se familiariser avec leurs outils, équipements, matériels, matériaux et les vérifier. Cela se fera sous la direction du jury ou des jurés désignés par le président de jury à cet effet. Les compétiteurs ont le droit de poser des questions. Pour les cas où le processus s'avère particulièrement difficile, un expert en la matière sera disponible pour montrer le déroulement du processus et les compétiteurs auront la possibilité de s'entraîner. À la fin de la période de



familiarisation, les compétiteurs confirmeront leur bonne compréhension du processus par signature. Le document sera consigné dans le classeur métier.

### 2.3.6. CONTROLE DES CAISSES A OUTILS

Le premier jour, une équipe de jurés désignée par le président de jury examinera minutieusement le contenu de toutes les caisses à outils. Cet examen permettra de garantir que tous les objets qui y seront découverts et pourraient conférer au compétiteur un avantage indu sur ses concurrents soient retirés et ne puissent être utilisés pendant la compétition. Le compétiteur doit être présent à chaque instant pendant la vérification de sa caisse à outils. Si un équipement est identifié comme suspect ou non autorisé, le président de jury et le juré de la Région concernée en seront immédiatement avertis. Le juré de la Région concernée et le compétiteur devront alors fournir de plus amples détails ou une explication. En aucun cas les jurés n'ont le droit d'intervenir sur l'équipement d'un compétiteur ni de le démonter. Si nécessaire, c'est au compétiteur de démonter son équipement en présence du juré de sa Région. Les outils spéciaux repris dans la liste du référentiel de compétition seront autorisés. De nouveaux outils spéciaux pourront être ajoutés à la liste pour être utilisés aux prochaines compétitions.

Les caisses à outils pourront être contrôlées également ultérieurement selon les mêmes règles.

Par ailleurs, les compétiteurs sont responsables de tous les outils, machines, instruments, matériel auxiliaire et matériel personnel qu'ils apporteraient.

## 2.4. DEROULEMENT DES EPREUVES

L'ensemble du déroulement des épreuves se fait sous la responsabilité du président de jury.

L'ensemble de épreuves est sous la supervision des team leaders et du président de jury général.

Les jurés doivent être présents durant toute la durée de la compétition, et ne pas quitter l'espace métier sans en avertir le président de jury. De même, le chef d'atelier doit être joignable et doit informer le président du jury lorsqu'il ou elle quitte l'espace de compétition.



Toute personne présente sur l'espace de compétition doivent respecter et faire respecter les règles de sécurité tout au long de la compétition, ainsi que le règlement de compétition.

### 2.4.1. LANCEMENT DES EPREUVES

Au début de la compétition, le président de jury doit informer WorldSkills France, via le Secrétariat de compétition, que toutes les tâches liées à la préparation de la compétition ont été exécutées.

### 2.4.2. BRIEFING DES COMPETITEURS/PLANNING

Avant chaque épreuve, l'Expert ou son jury distribuera aux compétiteurs le sujet final et le barème de notation synthétique. Cela inclut :

→ Une information sur les critères d'évaluation incluant un formulaire de notation récapitulatif (Mark Summary Form).

→ Une information détaillée sur le matériel auxiliaire et les aides pouvant et ne pouvant pas être utilisés (gabarits, dessins, patrons, calibres, etc.).

→ Un éventuel planning d'épreuve précisant les sous-groupes ou modules et compétiteurs concernés selon le format de compétition.

Un temps défini par le jury sera alloué aux compétiteurs avant le début de l'épreuve pour étudier et poser des questions.

### 2.4.3. PENDANT LES EPREUVES

#### 2.4.3.1. DEBUT ET FIN DES EPREUVES

Les compétiteurs ne peuvent commencer ou terminer le travail que sur injonction du président de jury.

Ce dernier s'assure que le temps de travail des compétiteurs soit noté correctement, et les informe du temps qui leur reste encore.

#### 2.4.3.2. CONTACT ET COMMUNICATION

Les compétiteurs ne peuvent établir aucun contact avec le juré de leur région (et réciproquement), les autres compétiteurs ou les visiteurs, durant les périodes d'épreuves, sans la permission du président de jury.

Par extension, un juré ne peut être présent seul avec le compétiteur de sa région à son poste de travail. Tout échange doit avoir lieu en présence d'un autre juré. Les jurés ne peuvent pas aider les compétiteurs à interpréter leur sujet d'épreuve sauf si cela a été convenu et accepté par le jury avant le début de la compétition. En cas de doute, c'est au président de jury de décider.



La communication n'est pas limitée entre compétiteurs et jury en dehors de l'espace de compétition et des temps de compétition.

L'utilisation de téléphones portables ou de tout autre équipement électronique permettant d'échanger des informations est interdite pendant le déroulement des épreuves. Concernant tout autre équipement électronique, la réglementation varie selon les métiers : se référer au référentiel de compétition du métier.

### 2.4.3.3. OUTILLAGE COMMUN ET MATIERE D'OEUVRE

Les compétiteurs peuvent demander le remplacement de l'outillage commun ou de la matière d'œuvre endommagé(e) ou perdu(e). Le remplacement sera effectué en fonction des moyens à disposition sur place.

Le président de jury fournit le matériel de remplacement nécessaire et enregistre cet événement pour qu'il soit pris en compte si nécessaire lors de la notation.

En effet, si le défaut est dû à une mauvaise manipulation du compétiteur, celui-ci pourra choisir de demander de la matière d'œuvre supplémentaire. Ce changement résultant d'une erreur du compétiteur pourra faire l'objet d'une sanction si le barème de notation de l'épreuve le prévoit. Le cas échéant, cela sera précisé dans le référentiel de compétition et/ou le sujet.

Les compétiteurs peuvent utiliser leur outillage personnel dans la mesure où celui-ci n'est pas fourni par l'organisation et qu'il est validé par le jury (cf. liste d'outillage et référentiel de compétition). Cet outillage devra respecter les normes de sécurité en vigueur.

### 2.4.3.4. PERTURBATIONS EVENTUELLES

Le président de jury veille à ce que les mesures adéquates soient prises pour que :

- Aucune influence externe n'améliore ou ne diminue indûment la capacité d'un compétiteur à fournir un résultat de qualité.
- Les facteurs qui pourraient compromettre l'honnêteté, l'équité et la transparence soient identifiés et pris en charge.

L'Expert en tant que président de jury de son métier dirige les réunions de son jury avec impartialité ; ses instructions doivent être respectées.

En cas de litige, le président de jury peut solliciter l'encadrement de compétition et l'intervention du président du jury général selon les dispositions du chapitre LITIGES ET RECOURS ci-après.

### 2.4.3.5. PROCES-VERBAL JOURNALIER

Tous les soirs, l'Expert organisera un bilan avec tous les jurés reprenant les faits et les décisions marquantes, ainsi que les éventuelles questions restées en suspens à





la fin de la journée. Ces observations seront reprises sur un procès-verbal journalier qui devra être signé par deux jurés tirés au sort et inséré dans le classeur métier remis au secrétariat de compétition en fin de journée.

Ces procès-verbaux sont des enregistrements qui permettent :

- La capitalisation,
- L'instruction des litiges.

## 2.5. NOTATION

Lors de la notation, l'ensemble des jurys assignés à un groupe de notation ainsi que le président de jury doivent être présents.

Les jurys sont tenus d'évaluer le sujet d'épreuve de façon objective et impartiale selon les modalités définies par le président de jury.

En complément du système et des principes de notation définis au chapitre SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION ci-dessus, le processus de notation se déroule comme suit.

### 2.5.1. NOTATION QUOTIDIENNE ET/OU MODULAIRE

Chaque module/section achevé(e) sera noté(e) le jour même, dès la fin de son exécution. Après la fin de la notation journalière, les résultats sont saisis dans le système de notation de la compétition (CIS) et sont validés et signés par les membres de chaque jury, ainsi que le président de jury.

Ce dernier s'assure que les résultats de la notation restent confidentiels.

Si la notation est effectuée de manière manuscrite, tous les formulaires de notation manuscrits sont à remettre par le président de jury au secrétariat de compétition.

### 2.5.2. ORDRE DE NOTATION DES ASPECTS

En cas de notation à la fois « judgement » et « measurement », la notation « judgement » devra être réalisée avant la notation « measurement ». Toute modification de cette règle doit être préalablement approuvée par le président de jury général.

### 2.5.3. FORMULAIRES DE CONTRÔLE

Une fois qu'une série de notes a été encodée sur les formulaires de notation « Judgement » et « Measurement », les formulaires sont synthétisés sur un formulaire journalier « Sign Off Form for Marking Entry ».



Une fois toutes les notes et tous les scores encodés dans les formulaires de synthèse de notation, le document doit être signé par le président de jury et l'ensemble des jurés.

Ce formulaire signé doit ensuite être remis dans le classeur métier. À la réception du formulaire de notation récapitulatif dûment complété et signé, WorldSkills France, via le Secrétariat de compétition, clôturera la notation pour cette partie de l'évaluation. Une fois cette procédure effectuée, plus aucune objection relative aux notes acceptées ne pourra être soulevée.

#### 2.5.4. TRAITEMENT DES ERREURS

Les erreurs découvertes devront faire l'objet d'un rapport immédiat au président de jury général. Si l'existence d'une erreur est confirmée par tous, les notes devront être réencodées dans le système de notation, de nouveaux exemplaires du formulaire de notation et du formulaire récapitulatif (« Sign Off Form for Changed Mark ») devront être générés, afin que toutes les parties puissent les relire et y apposer les signatures requises. Tant les formulaires originaux que les copies de remplacement devront être archivés. A cet effet, le président de jury est responsable de remettre l'ensemble de ces documents signés au secrétariat de compétition.

#### 2.5.5. CLÔTURE DE LA NOTATION

L'évaluation des sujets d'épreuve et l'encodage des notes dans le système de notation doivent être terminés au plus tard à 16h00 le dernier jour de compétition.

Dans le cas des métiers avec une finale en C3, ce délai est ramené à 20h00 le 2ème jour de la compétition pour une clôture provisoire de la notation de sorte que le nom des qualifiés puisse être vérifié et annoncé le soir même à l'ensemble des équipes régionales (finale accessible aux compétiteurs ayant le plus de points sur C1 et C2).

### 2.6. CLÔTURE DE LA COMPÉTITION

#### 2.6.1. FIN DE LA MISSION DU JURY

Après la notation du dernier jour, le jury doit signer la fiche de fin de compétition avant de quitter l'espace métier.

Le jury n'est pas relevé de ses fonctions d'évaluation tant que le président de jury n'a pas remis toutes les informations requises à WorldSkills France, via le Secrétariat de compétition, accompli toutes les tâches administratives lui incombant et tant qu'il n'a pas reçu confirmation du président du jury général



que toutes les informations nécessaires et documents administratifs ont bien été remis et approuvés.



## 2.6.2. RANGEMENT DES ESPACES DE COMPETITION

Le chef d'atelier est présent lors du démontage de son espace métier et le coordonne.

Le président de jury assiste WorldSkills France dans la sécurisation, le référencement et le rangement du matériel appartenant à WorldSkills France et/ou aux partenaires de la compétition.

Autant que possible, les jurés appuient l'Equipe métier (plus particulièrement le président de jury et le Chef d'Atelier) dans le rangement et le démontage de l'espace métier.

Ainsi, les outils et l'équipement seront emballés suivant les instructions du président de jury. Les postes de travail, le matériel et les outils doivent demeurer en parfait état de propreté. L'intégralité des outils qui auront été mis à disposition des compétiteurs devront être rendus, sauf en cas de don de partenaires préalablement validé par Worldskills France.

Les clés devront être remises au chef d'atelier (servantes, etc.).

Le respect le plus strict des règles de santé et de sécurité doit être observé pendant cette période.

## 2.6.3. DEVENIR DES ŒUVRES

Le retrait/la destruction des travaux réalisés et le démontage des ateliers/installations ne commenceront pas avant l'achèvement des notations et la signature du document de fin de compétition. Les œuvres appartiennent à WorldSkills France et/ou à ses partenaires. Leur devenir sera communiqué aux jurés et aux compétiteurs par WorldSkills France.

## 2.7. RESULTATS

### 2.7.1. TRANSMISSION DES RESULTATS AUX REGIONS

Les résultats officiels finaux, pour chaque métier et chaque Région, reprenant tous les compétiteurs de la région, leurs points et les médailles sont remis à chaque délégation le soir de la cérémonie de remise des médailles.



## 2.7.2. MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE ET D'EXCELLENCE

Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées respectivement au premier, deuxième et troisième compétiteur(trice) ou équipe dans chaque métier en compétition. Des médailles d'excellence sont décernées à tout compétiteur ayant atteint un score supérieur à 700 points (note finale après intégration des résultats sur 100 points dans le système de notation CIS). Pour avoir des compétiteurs ex-æquo, il est nécessaire que leurs scores soient égaux.

### PRIX DE L'EXCELLENCE

Le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points tout au long de la compétition, tous métiers confondus, reçoit le prix de l'Excellence. En cas d'égalité pour le score le plus élevé ou dans le cas d'un métier concouru en binôme ou en trinôme, le prix de l'Excellence sera partagé.

## I.I. APRES LA COMPETITION

### I.I.I. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements mentionnant les médailles obtenues sont publiés sur le site Internet de WorldSkills France. Les régions sont également destinataires des classements comparatifs.

### 2.7.3. CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Tous les participants accrédités (compétiteurs, jurés, experts, etc.) ayant participé à la compétition nationale se verront attribuer un certificat de participation. A noter que ce certificat ne sera pas systématiquement imprimé mais pourra prendre une forme numérique.

## TENUES

Dans le cadre de la compétition, il est demandé aux compétiteurs de porter une tenue de travail adaptée à leur métier. Pour des raisons d'image et de non-concurrence de certains partenaires exclusifs, dans certains cas, les compétiteurs devront porter les tenues fournies par WorldSkills France. La liste des tenues fournies par WorldSkills France sera communiquée si possible lors du séminaire de



préparation à la compétition nationale ou au plus tôt avant le départ pour la compétition nationale.

Pour les métiers ne figurant pas sur la liste communiquée, les compétiteurs devront porter la tenue fournie par leurs régions respectives ou une tenue neutre ne faisant apparaître aucune marque commerciale.

Le président de jury rappellera la situation correspondante pendant la familiarisation et l'installation des outils.

Les critères à respecter par les tenues sont explicités dans un document dédié et fourni aux délégations régionales : Cahier des charges des tenues de travail pour la compétition nationale WorldSkills.

## SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 1. RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les organisateurs doivent tout mettre en œuvre pour les règles de santé et de sécurité soient conformes à la législation en vigueur, autant pour le public que pour les participants (compétiteurs, jurés, bénévoles).

L'ensemble des participants accrédités devront respecter les consignes de santé et de sécurité présentées lors de la compétition nationale par les organisateurs sur site.

### 2. RÈGLES APPLICABLES EN COMPETITION

Les compétiteurs et les jurés devront également respecter les consignes spécifiques liées à leur métier sur leurs zones de compétition.

Ceci inclut le port de tenues et protections adaptées, d'un comportement conforme aux règles de sécurité, la conformité des outils et matériels utilisés aux normes en vigueur, etc.

En cas de manquement aux règles ou aux instructions de sécurité, le compétiteur concerné pourra perdre des points dans les aspects de notation liés à la sécurité. Toute pratique non sûre et persistante pourra entraîner la suspension temporaire ou permanente du participant (compétiteur, juré, etc.) par le président de jury général.

### 3. ACCIDENT/MALADIE

Si un compétiteur ou un juré tombe malade ou à un accident, le président de jury (l'expert national), le président de jury général (le délégué technique national), le chef d'équipe du compétiteur et/ou son responsable de délégation régionale devront en être informés sans délai.



Le jury décidera si ledit compétiteur pourra ou non récupérer le temps perdu. Si un compétiteur doit déclarer forfait pour cause de maladie ou d'accident, il/elle recevra des points pour tout le travail réalisé avant son départ. Tous les efforts nécessaires seront accomplis pour faciliter le retour du compétiteur et pour qu'il/elle récupère, si possible, le temps perdu.

De la même manière, le président de jury pourra être amené à modifier les groupes de notation pour pallier l'absence d'un juré, sur accord du jury et du président du jury général.

## 4. DRAPEAU ET ENGIN SONORE

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous lors de la compétition et des cérémonies, il y est interdit :

- Tout appareil sonore produisant un son supérieur à 90 décibels
- Tout éclairage d'appoint susceptible de gêner les compétiteurs ou les visiteurs
- Tout drapeau ne satisfaisant pas à la norme de sécurité anti-feu en vigueur (norme M1)
- Lors de la compétition :
  - D'avoir des mats/hampes de drapeau sur les postes de travail (seuls les drapeaux sans accroche et les drapeaux de table sont autorisés)
  - D'avoir des drapeaux d'une taille supérieure à 60 x 90 cm et 15 x 22 cm pour les drapeaux de table.
  - Les drapeaux ne doivent pas être positionnés sur les barrières, ni masquer la signalétique.
- Lors des cérémonies :
  - Les drapeaux régionaux seront fournis par WorldSkills France pour le défilé des régions lors de la cérémonie d'ouverture.
  - Des drapeaux régionaux pour la cérémonie de clôture pourront être apportés par les délégations régionales mais ne devront pas avoir de mat, hampe en métal et ne devront pas dépasser la taille de 90x150cm. Tout élément ne respectant pas ces consignes pourra être consigné par l'organisation.

Les délégations régionales ont la charge de faire respecter ces consignes au sein de leur délégation.

Des informations complémentaires sur les dimensions et conditions d'utilisations des drapeaux pourront être communiquées en amont de la compétition nationale aux délégations par WorldSkills France.



## CONFIDENTIALITE

Pendant les phases de préparation et le déroulement de la compétition, toutes les parties-prenantes détenant des informations privilégiées sur les sujets d'épreuves, les résultats ou tout autre élément susceptible de provoquer une iniquité (jurés, experts, chefs d'ateliers, etc.) a interdiction de les communiquer à des tiers .

Il est notamment interdit aux jurés de communiquer toute information sur le sujet d'épreuve à un compétiteur sur l'espace de compétition ou à toute autre personne sans autorisation expresse du président de Jury du métier.

Les notes ou les classements finaux sont confidentiels avant la diffusion officielle de ceux-ci par WorldSkills France.

## ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Les compétiteurs sont en droit d'attendre à être traités de façon équitable et honnête pendant le concours d'une manière générale, et en particulier pour les points suivants :

- Chacun doit recevoir des instructions claires et univoques ;
- Aucun compétiteur ne peut faire l'objet d'une aide ou intervention particulière lui conférant un avantage par rapport aux autres ;
- Aucun compétiteur ou groupe de compétiteurs ne doit être avantagé notamment en recevant des informations sur le sujet d'épreuve que les autres compétiteurs ne recevraient pas en même temps ;
- Le système de notation ne doit avantager aucun compétiteur.

En cas de non-respect de ces règles, comme de l'ensemble de celles décrites dans ce document, ou si un compétiteur perturbe le déroulement d'une épreuve, ce dernier encourt le risque d'être exclu définitivement du concours et du site de compétition.

Chacune des personnes intervenant dans l'organisation ou participant à la compétition WorldSkills est tenue :

- D'avoir un comportement exemplaire en matière d'éthique et de savoir-être,
- De respecter les valeurs promues par WorldSkills France,
- Et de maintenir une image irréprochable en tant qu'ambassadeur de son métier et de sa région.

En cas de tricherie ou non-respect avéré du règlement, un intervenant pourra se voir retirer ses prérogatives suivant la gravité des faits sur décision du président



du jury général (exemple : un juré pourra se voir retirer son droit de procéder à la notation ou même être exclu sur le champ des espaces de compétition).

Par ailleurs, en cas de manquement à ses devoirs, le président de jury pourra recommander de ne pas reconduire un juré, expert, chef d'atelier pour les prochaines éditions de la compétition. WorldSkills France statuera avec les parties-prenants (notamment la Région concernée pour le cas des jurés) dans un délai de 3 mois maximum après la fin de la compétition nationale, et, après avoir pris le temps d'investiguer la situation.

Aucune interférence excessive de la part des officiels ou spectateurs ne devra empêcher les compétiteurs de mener à terme leur sujet d'épreuve.

La mesure d'exclusion s'appliquera également à toute personne étrangère au concours qui tenterait de perturber le bon déroulement des épreuves ou qui essaierait d'entrer en contact avec les compétiteurs et jurés lors des épreuves.

## LITIGES ET RECOURS

### I. RESOLUTION DES LITIGES

Un litige désigne le soupçon d'une erreur de notation, le soupçon d'une conduite malhonnête d'une personne détentrice d'une accréditation de WorldSkills France ou le soupçon d'un traitement injuste envers un compétiteur.

Tout litige sera systématiquement rapporté dans le procès-verbal journalier. Ce rapport devra être inséré dans le classeur métier et sera conservé dans les archives pendant 2 ans.

Tout litige naissant devra être traité au plus tôt et au plus près des parties prenantes. Le président de jury servira de médiateur, avec l'appui au besoin du Team leader.

Si une résolution du litige s'avère impossible et que le jury en fait la demande, le président de jury général sera saisi pour décider d'un accord. Si un accord ne peut être trouvé par le président de jury général, un recours sera déposé par la partie s'estimant lésée en accord avec la procédure décrite au chapitre

### TENUES LITIGES ET RECOURS ci-après.

Le type de décisions prises pendant la période de l'événement par le président de jury, les teams leader ou le président du jury général afin de conclure les litiges doit être reconnu, admis et traité comme étant "sur le terrain de jeu". Ainsi, bien qu'une diligence appropriée soit exercée lors de l'instruction d'une requête, il est



possible que des erreurs soient identifiées a posteriori. Indépendamment de toute erreur identifiée après la fin de la période de l'événement, la "décision sur le terrain de jeu" est maintenue et les résultats publiés restent inchangés. Les erreurs identifiées seront toutefois examinées dans le but d'améliorer l'approche et le processus pour le prochain concours de WorldSkills Europe.

## 2. RECOURS

Seuls les responsables de délégation régionale sont en droit de déposer un recours, si et seulement si, une procédure de résolution de litige à échouer.

Tout recours devra être déposé par écrit via le formulaire dédié disponible via le président de jury général ou au Secrétariat de compétition de WorldSkills France. Le document écrit reprendra clairement les objets du recours, et devra contenir les preuves du manquement au règlement.

Ce formulaire renseigné est à remettre au secrétariat de compétition ou à renvoyer par e-mail à l'adresse [admin-perf@cofom.org](mailto:admin-perf@cofom.org) dès que possible et au plus tard à 12h00 le jour suivant le dernier jour de compétition.

Aucun recours ne sera pris en compte passé ce délai.

Selon sa nature, chaque recours sera instruit et fera l'objet d'une décision de WorldSkills France. Cette décision sera sans appel.

Dans tous les cas, une visite sur l'atelier du métier concerné pourra avoir lieu jusqu'à la fin des épreuves, suivant la gravité des faits reprochés. Un rapport des décisions prises sera établi et signé par les parties.





# ANNEXE I : LISTE DES 68 METIERS NATIONAUX PREVUS A CE JOUR A LA COMPETITION NATIONALE

<ul style="list-style-type: none"><li>› 3D Digital Game Art</li><li>› Administration des systèmes et des réseaux informatiques</li><li>› Aide à la personne</li><li>› Aménagement urbain &amp; réseau de canalisations</li><li>› Art floral</li><li>› Arts graphiques et prépresse</li><li>› Bijouterie-Joaillerie</li><li>› Boucherie</li><li>› Boulangerie</li><li>› Câblage des Réseaux Très Haut Débit</li><li>› CAO-Ingénierie mécanique</li><li>› Carrelage</li><li>› Challenge entrepreneurial</li><li>› Chaudronnerie</li><li>› Charpente</li><li>› Cloud Technologies</li><li>› Coiffure</li><li>› Construction Béton Armé</li><li>› Construction digitale</li><li>› Contrôle industriel</li><li>› Couverture métallique</li><li>› Cuisine</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Cyber sécurité</li><li>› Ebénisterie</li><li>› Electronique</li><li>› Fabrication additive</li><li>› Fraisage</li><li>› Horticulture</li><li>› Imprimerie</li><li>› Industrie 4.0</li><li>› Installation électrique</li><li>› <b>Intégration Robotique<sup>1</sup></b></li><li>› Jardinier-Paysagiste</li><li>› Maçonnerie</li><li>› Maintenance aéronautique</li><li>› Maintenance des matériels</li><li>› Maintenance industrielle</li><li>› Marbrerie Design</li><li>› Maroquinerie</li><li>› Mécatronique</li><li>› Menuiserie</li><li>› Métallerie</li><li>› Métiers de la propreté</li><li>› Miroiterie</li><li>› Mode et Création</li><li>› Pâtisserie-Confiserie</li><li>› Peinture automobile</li><li>› Peinture et Décoration</li><li>› Plâtrerie et Constructions sèches</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Plomberie et Chauffage</li><li>› Production Industrielle en équipe</li><li>› Réceptionniste d'hôtellerie</li><li>› Réfrigération technique</li><li>› Service en restaurant</li><li>› Soins esthétiques</li><li>› Soins infirmiers</li><li>› Solier</li><li>› Solutions logicielles en entreprise</li><li>› Sommellerie</li><li>› Soudage</li><li>› Taille de pierre</li><li>› Technologie automobile</li><li>› Technologie Motorcycle</li><li>› Technologie Véhicule Industriel</li><li>› Tôlerie-Carosserie</li><li>› Tournage</li><li>› Visual Merchandising</li><li>› Web Technologie</li></ul>
---	---	--

<sup>1</sup> Concernant le métier Intégration robotique, jusqu'à présent c'est le partenaire de WorldSkills France dans ce métier, FANUC, qui organise et pilote en direct le process de qualification des équipes concourant à la compétition nationale, via les « Olympiades Fanuc ». Les inscriptions aux compétitions régionales pour ce métier doivent passer par FANUC.



## ANNEXE 2 : JURÉ ET COMPÉTITEUR INTERNATIONAUX

Les compétiteurs invités issus d'un autre pays sont amenés à réaliser le même sujet de compétition que les compétiteurs en compétition WorldSkills.

Une traduction du sujet par un interprète du pays invité, ou par un membre de l'équipe métier, pourra être réalisée après validation par le président de jury. Le président de jury mettra tout en place pour traduire le sujet de compétition (à minima en anglais).

La participation du juré international au jury de compétition pour noter les compétiteurs en compétition WorldSkills sera soumise à validation du président de jury, et accepté par tous les jurés du métier.

## ANNEXE 3 : DOCUMENTS DE COMPETITION

